

LA LETTRE RECOMMANDÉE DU MOIS.**Par Patrice NOIRET**

Nous décrivons ci-dessous une lettre recommandée envoyée, avec accusé de réception, par la Justice de Paix du Canton de Grivegnée le 7 novembre 1961 vers le grand-Duché de Luxembourg.

Elle est affranchie à 13,0 FB par deux timbres Baudouin à lunettes type Marchand, les n° 926 et 1073.

Au 1^{er} novembre 1959, le tarif, réduit pour le G-D de Luxembourg, pour la lettre ordinaire est de 3,0 FB, la taxe de recommandation est de 7,0 FB et les frais d'Accusé de Réception de 3,0 FB.

Comme elle est affranchie à 13,0 FB, le port est exact, car il n'y a pas de franchise pour l'étranger.



Figure 1 : Recto de la lettre recommandée envoyée de Grivegnée le 7 novembre 1961 à destination de Luxembourg (G-D Luxembourg).

La lettre porte également au recto une étiquette bilingue « **retour à l'envoyeur / terug aan afzender** » (fig. 1). Au verso le cachet à pont de Luxembourg-ville est appliqué le 8 novembre ainsi que le cachet de facteur hexagonal « 84 ».

Au verso est également appliquée l'étiquette bilingue « absent le : » signée par le facteur le 17/11, passe par le bureau « Liège 4 A » qui applique son cachet le 18 novembre.

Le facteur Leloup applique ensuite l'étiquette bilingue « **non réclamé / niet afgehaald** » qu'il signe. Le pli passe ensuite par le bureau « Liège 4 D » qui y applique son cachet et renvoie le pli vers Grivegnée.



Figure 2 : Verso de la lettre recommandée envoyée de Grivegnée le 7 novembre 1961 à destination de Luxembourg (G-D Luxembourg).